

SUR LES TERRAINS, LES INCIVILITÉS C'EST HORS-JEU !



LUTTE CONTRE LES INCIVILITÉS

Nous assistons actuellement à une recrudescence des incivilités sur nos terrains envers nos arbitres, qu'ils soient officiels ou bénévoles mais aussi envers les équipes adverses.

Même si l'immense majorité de nos rencontres se déroule dans un bon esprit, la situation devient préoccupante dans certains cas.

Ce sont très souvent des pseudos spectateurs qui sont impliqués car ils prennent les abords de nos terrains pour un défiloir. Ils veulent gagner à tout prix, et quels qu'en soient les moyens.

Nous rappelons à nos clubs qu'ils ont la responsabilité de la police du terrain et de ce fait du comportement de leurs supporters respectifs.

Pour essayer de limiter ces incivilités, le District d'Alsace de Football expérimentera dès le 19 mars sur tous les terrains de D1 à D5 pour les rencontres de championnat et de coupe, le protocole d'arrêt d'un match (**carton violet**) que vous trouverez en annexe de cette information.

Les clubs dont les responsables de tels actes sont identifiés s'exposent à des sanctions pouvant aller de la perte du match jusqu'au retrait de points ou exclusion des compétitions pour les cas les plus graves.

Rappel de la loi Lamour :

« Art L 223-2 : les arbitres et juges sont considérés comme chargés d'une mission de service public au sens des articles 221-4, 222-3, 222-8, 222-10, 222-12, 222-13 et 433-3 du code pénal et les atteintes dont ils peuvent être les victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission sont réprimandées par les peines aggravées prévues par ces articles »

Elles peuvent aller de 6 mois à 20 ans d'emprisonnement et de 7 500€ à 150 000€ d'amendes.